

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE

Exercice du 07/10/2024 au 31/12/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels



Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif du fonds est de surperformer, sur la durée de placement recommandée, son indice de référence en s'exposant à des titres de croissance sur les marchés internationaux. Le Fonds cherche en particulier à investir dans des sociétés qui participent au développement de l'intelligence artificielle et/ou qui en bénéficient, ainsi qu'aux entreprises qui développent l'infrastructure physique ou digitale ou encore qui facilitent l'émergence de cette technologie.

Stratégie d'investissement

L'équipe de gestion va définir un « Univers d'Investissement Thématique » (UIT). Cet univers sera le reflet des actions cotées en bourse qui participent à la thématique de l'Intelligence Artificielle (IA) et autres technologies de pointe selon quatre profils d'entreprises : Développeurs d'IA, Utilisateurs d'IA, Infrastructure d'IA et Facilitateurs de l'IA. L'équipe de gestion réalisera ensuite une analyse financière ainsi qu'une valorisation ajustée des risques fondamentaux afin de sélectionner les entreprises jugées les plus intéressantes permettant ensuite de construire un portefeuille concentré de moins de 50 valeurs.

Le fonds maintient une exposition minimale de 60 % aux actions internationales, y compris celles de la zone euro et des marchés émergents restreinte à 30 % de l'actif net.

Le fonds est exposé à des capitalisations de toutes tailles. Le Fonds pourra investir dans des petites capitalisations (moins d'un milliard d'euros) dans la limite de 25% de ses actifs.

Le fonds se réserve le droit d'investir un maximum de 10 % de l'actifs nets dans des produits de taux réputés de qualité « Investment Grade » (hors pays émergents),

À titre accessoire, le Fonds peut investir, dans une limite de 10%, en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou en parts et/ou actions de FIA et de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

les investissements dans des titres comportant des instruments dérivés ne peuvent excéder 10 % de l'actif net.

L'objectif du fonds est de réaliser, sur la période d'investissement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence a posteriori , MSCI World Net Total Return EUR Index (dividendes réinvestis). Toutefois, le fonds n'a pas pour objectif de reproduire la performance de cet indice et la composition du portefeuille peut donc différer sensiblement de celle de son indicateur de performance (autrement dit le fonds peut investir dans des instruments qui ne font pas partie de l'indice de référence).

Indicateur de référence :

MSCI World Net Total Return EUR Index (dividendes réinvestis) : L'Indice de Référence est administré par MSCI Inc. L'Indice de Référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant, reflétant la performance des sociétés à grande et moyenne capitalisation des marchés mondiaux développés

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

COMMENTAIRE DE GESTION

Performance Depuis Création

Depuis son lancement le 7 octobre 2024, le fonds IAM Artificial Intelligence a délivré une performance totale de **+22,64%** pour la part I (IAMAICI) et de **+21,15%** pour la part A (IAMAICA), et pour la part **M 24,52%**, surperformant nettement l'indice MSCI World Net Total Return EUR (MSDEWIN) qui affiche **+14,33%** sur la même période. Le fonds génère ainsi un alpha d'environ 830 points de base, avec un rendement équivalent annualisé de 18,00% pour la part I contre 11,48% pour l'indice de référence.

Environnement de Marché

La période a été marquée par plusieurs épisodes de forte volatilité. Fin janvier 2025, l'émergence du modèle R1 de **DeepSeek**, une start-up chinoise d'IA ayant développé un modèle rival des leaders américains pour une fraction du coût, a provoqué un sell-off brutal des valeurs technologiques. Nvidia a perdu près de 600 milliards de dollars de capitalisation en une seule séance, remettant en question la thèse des investissements massifs en infrastructure IA. Le choc s'est toutefois révélé temporaire : le paradoxe de Jevons s'est confirmé, l'amélioration de l'efficacité IA stimulant la demande globale de calcul plutôt que de la réduire.

En avril 2025, l'annonce des **droits de douane du « Liberation Day »** par l'administration Trump a provoqué la pire baisse du S&P 500 depuis le krach COVID de 2020, avec un recul de près de 11% en deux séances. Bien que les semi-conducteurs aient été exemptés des tarifs directs, les craintes de récession liées aux effets de second ordre ont pesé sur l'ensemble du secteur technologique. Le fonds s'est fortement redressé au cours de l'été à mesure que les tensions commerciales s'apaisaient et que les plans d'investissement des hyperscalers restaient intacts.

En fin d'année, la montée des **craintes de bulle IA** et une rotation sectorielle vers les valeurs de rendement ont créé des vents contraires. Les mécanismes de financement circulaire entre hyperscalers faisaient l'objet d'un examen accru. Le positionnement diversifié du fonds à travers les logiciels, l'infrastructure et les secteurs adjacents à l'IA a permis de limiter l'impact de cette rotation.

Malgré cet environnement turbulent, la thématique de l'IA a continué sa progression et le fonds a réussi à la capturer. Notre expertise pionnière en France sur la thématique nous a permis d'anticiper certaines évolutions et positionner le fonds de manière à en bénéficier.

Principaux Contributeurs à la Performance

Les trois plus fortes contributions proviennent d'**AppLovin (+143,3%, CTR +4,33%)**, **Broadcom (+81,0%, CTR +3,60%)** et **Alphabet (+77,8%, CTR +3,28%)**.

AppLovin a été le titre le plus performant du portefeuille. La société a bénéficié du succès de son moteur publicitaire AXON 2.0, alimenté par l'IA, qui a généré une croissance du chiffre d'affaires de plus de 70% sur l'année, accompagnée d'une expansion spectaculaire des marges. La cession de son activité de jeux mobiles a permis au groupe de se repositionner en pure player de l'adtech, attirant ainsi un flux d'acheteurs institutionnels.

Broadcom a profité d'une croissance explosive de ses revenus semi-conducteurs liés à l'IA (+74% en glissement annuel au T4), portée par la demande de puces personnalisées (XPU) de la part des hyperscalers tels que Google, Meta et OpenAI, ainsi que par l'intégration réussie de VMware qui renforce la récurrence de son modèle logiciel.

Alphabet a tiré parti de la forte monétisation de l'IA à travers ses services cloud (Google Cloud Platform) et l'intégration de Gemini dans l'ensemble de son écosystème, tout en maintenant la croissance de son activité publicitaire. Le titre a également bénéficié de la dynamique positive autour de ses puces TPU propriétaires.

Principales Détractions

Les trois plus faibles contributions sont **The Trade Desk (-52,3%, CTR -1,10%)**, **Salesforce (-31,5%, CTR -0,90%)** et **CoreWeave (-46,5%, CTR -0,87%)**.

The Trade Desk a subi la plus forte détraction du portefeuille. Le titre a été pénalisé par un ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires et par la montée en puissance d'Amazon en tant que concurrent direct dans la publicité programmatique, notamment sur la TV connectée. La première déception sur les revenus en 33 trimestres a déclenché une vague de prises de bénéfices après une année 2024 exceptionnelle. Le titre a été sorti du fonds.

Salesforce a souffert des inquiétudes liées à l'allongement des cycles de vente dans un contexte économique incertain, ainsi que de la pression concurrentielle croissante sur le marché du CRM. Le marché a également remis en question la capacité du groupe à monétiser efficacement ses initiatives IA (Agentforce) à court terme. Nos craintes autour du logiciel se sont confirmées ce qui nous a poussé à sortir la valeur du fonds.

CoreWeave, entré en bourse courant 2025, a vu son cours fortement reculer après son introduction. Les préoccupations autour de son niveau d'endettement élevé, de sa dépendance à un nombre restreint de clients (notamment OpenAI) et des doutes sur la pérennité de son modèle de data centers GPU dans un contexte de craintes de bulle IA ont pesé sur la valorisation.

Construction et Positionnement du Portefeuille

Le fonds investit sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle à travers une approche long-only et de forte conviction. Les semi-conducteurs (~22% du poids moyen) et les logiciels & services (~33%) constituent le cœur du portefeuille, complétés par des allocations significatives aux médias & divertissement (~10%), à la distribution (~7%) et au matériel technologique (~5%). Des positions plus modestes dans les utilities, l'énergie et les services financiers capturent l'écosystème élargi de l'IA, de la production d'énergie nucléaire aux paiements numériques.

Perspectives 2026

Nous abordons 2026 avec une vision constructive sur les actions liées à l'IA. Malgré les craintes de bulle de fin 2025, les moteurs fondamentaux restent solides : les budgets d'investissement des hyperscalers continuent de croître, l'adoption de l'IA par les entreprises s'accélère, et le paradoxe de Jevons – où les gains d'efficacité alimentent une demande totale de calcul plus élevée – continue de valider les dépenses d'infrastructure. Les percées en matière d'efficacité, à l'image de DeepSeek, ont finalement élargi l'opportunité IA plutôt que de la restreindre. Les revenus IA des grands fournisseurs cloud sont passés de quelques milliards à plusieurs dizaines de milliards de dollars, et la croissance des bénéfices du S&P 500 est attendue à environ 14,5% en 2026.

Nous considérons que la rotation actuelle hors des valeurs IA crée des points d'entrée attractifs sur des titres de qualité disposant d'une croissance bénéficiaire durable. Le fonds reste positionné pour bénéficier de la transition structurelle vers les entreprises IA-natives, les systèmes autonomes, les flux de travail d'IA agentique, ainsi que l'expansion de l'infrastructure énergétique et de données nécessaire pour les soutenir. Nous restons convaincus que l'IA représente la transformation technologique la plus significative depuis l'avènement d'Internet, et que ses bénéfices économiques ne font que commencer à se matérialiser.

Informations relatives à la durabilité

Le FCP est considéré comme relevant du champ d'application de l'article 8 du Règlement « Disclosure ». Il promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit: IAM Artificial Intelligence

Identifiant d'entité juridique : LEI : 969500GRA51A9J35K070

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion minimale de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le fonds adopte une stratégie d'investissement responsable en intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la sélection des entreprises. Nous visons à réduire l'impact environnemental en matière de pollution de l'air, à protéger la biodiversité et à gérer durablement les ressources. Les risques environnementaux, notamment ceux liés au changement climatique, sont pris en compte pour identifier les entreprises résilientes. Sur le plan social, nous considérons les conditions de travail en assurant la sécurité et le bien-être des employés, et nous promovons l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion pour lutter contre les discriminations.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme référence pour vérifier l'alignement du produit financier sur les caractéristiques environnementales et sociales promues, permettant ainsi une sélection flexible basée sur les critères ESG définis.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le fonds intègre systématiquement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des entreprises présentes dans le fonds (**minimum 90% des actifs du Fonds**) ou candidates à intégrer. Nous nous basons sur l'analyse de fournisseurs de premier plan comme MSCI ESG Research qui dispose d'une grille d'analyse propriétaire.

Lorsqu'une entreprise n'est pas couverte par MSCI ESG Research ou lorsque l'équipe de gestion considère que l'analyse n'est pas à jour ou n'est pas assez exhaustive, une analyse interne sera réalisée.

Les exemples d'indicateurs utilisés pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

• Indicateurs environnementaux : exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement, politique et mesures environnementales, utilisation des ressources naturelles, gestion des déchets, empreinte carbone, consommation d'énergie renouvelable;

• Indicateurs sociaux : attrait de la marque employeur, fidélisation des salariés, protection du personnel, relations avec la société civile, sécurité au travail, bien-être des employés, formation et développement des compétences ;

• Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe de direction, contre-pouvoirs, éthique commerciale, indépendance du conseil, respect des actionnaires minoritaires, transparence des rémunérations, politique de conformité, gestion des conflits d'intérêts.

Les objectifs extra-financiers consistent, dans le cadre de la gestion du fonds, à :

- Mener une analyse ESG des émetteurs (minimum 90 %)

La note ESG Globale est établie sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Cette note est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est constituée comme suit :

- Gouvernance : la note de gouvernance représente environ 50 % de la note ESG Globale. Une gouvernance saine étant le garant d'une capacité de la société à adresser les défis environnementaux et sociaux de l'entreprise et de prendre soin des intérêts des parties prenantes.
- Environnement et Social : les critères sociaux et environnementaux représentent chacun 25% de la note ESG Globale.

La note ESG Globale est déterminée par la formule suivante : $50\% * \text{note gouvernance} + 25\% * \text{note Environnement} + 25\% * \text{note Social}$

Les notes sont issues de fournisseurs d'analyses et ratings ESG de premier plan et peuvent, le cas échéant, être retraitées par l'équipe de gestion suivant une procédure interne.

- Maintenir une notation ESG Globale (moyenne pondérée) du Fonds supérieure à celle de son univers d'investissement.
- Mener une approche d'exclusion fondée sur des exclusions sectorielles et normatives.
- Mettre en place un filtre basé sur la notation ESG (existence d'une note minimale).

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds a un objectif d'investissement durable de 0%.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion évite d'investir dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations des normes et standards internationaux de manière significative, et plus spécifiquement les principes du Pacte mondial des Nations-unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations-unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces normes portent notamment sur les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- Oui
- Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Le produit financier met en oeuvre une stratégie axée sur l'investissement dans des actions internationales de toutes capitalisations. Ce fonds cible en particulier les entreprises qui bénéficient de l'Intelligence Artificielle et/ou celles qui développent cette technologie ainsi que d'autres technologies similaires. Une approche extra-financière est intégrée de manière systématique (au moins 90% du poids du Fonds), bien qu'elle ne soit pas le facteur décisif dans les décisions d'investissement.

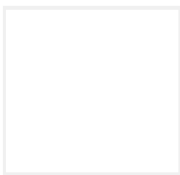
L'analyse extra-financière est composée de :

1. Filtres d'exclusions sectorielles et normatives : Production de tabac, armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo, Charbon Thermique, controverses jugées très sévères par MSCI ESG Research et les sociétés concernées par les sanctions américaines « Executive Order 13959 »
2. Analyse ESG des émetteurs et maintien d'un niveau de couverture des valeurs en portefeuille de 90% minimum
3. Une note ESG Globale minimum pour les titres en portefeuille qui doit être supérieure ou égale à 4,0/10
4. Afficher une note ESG Globale moyenne pondérée supérieure à celle de son univers d'investissement

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les principales contraintes résident dans les filtres d'exclusions sectorielles et normatives, par la note ESG minimale ainsi que par l'obligation d'atteindre une note ESG Globale moyenne pondérée du fonds qui soit supérieure à celle de son univers d'investissement. Ces éléments peuvent contraindre l'investissement dans certaines valeurs et réduisent par construction l'univers investissable du fonds.



- **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Ce fonds ne s'engage pas sur un taux minimal de réduction d'univers mais celui-ci est mécaniquement réduit par l'existence des filtres exclusions sectoriels ou normatifs, par la note ESG minimale ou encore par l'obligation d'avoir une note ESG Moyenne pondérée inférieure à celle de son univers d'investissement.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

La gouvernance est un pilier fondamental de la notation ESG de nos fournisseurs de données. De plus, dans notre notation ESG, la gouvernance représente 50% de la note ESG Globale ce qui reflète l'importance de ce pilier dans notre analyse.

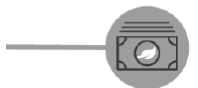
- Notre fournisseur MSCI ESG Research prend en compte dans son évaluation nombreux critères : lutte anti-corruption, pratique anti-concurrentielle, pratique de lobbying, analyse du conseil d'administration, audit et contrôle interne, actionnariat, rémunération de l'exécutif et sécurité des produits. Chaque sujet de gouvernance est ainsi adressé à travers ces critères.

Par ailleurs, les controverses sont également intégrées dans le processus d'évaluation ESG et peuvent impacter la notation en fonction de la gravité de l'évènement.

Les gérants restent vigilants quant au niveau et à l'évolution de la note de gouvernance et aux controverses des titres présents en portefeuille.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

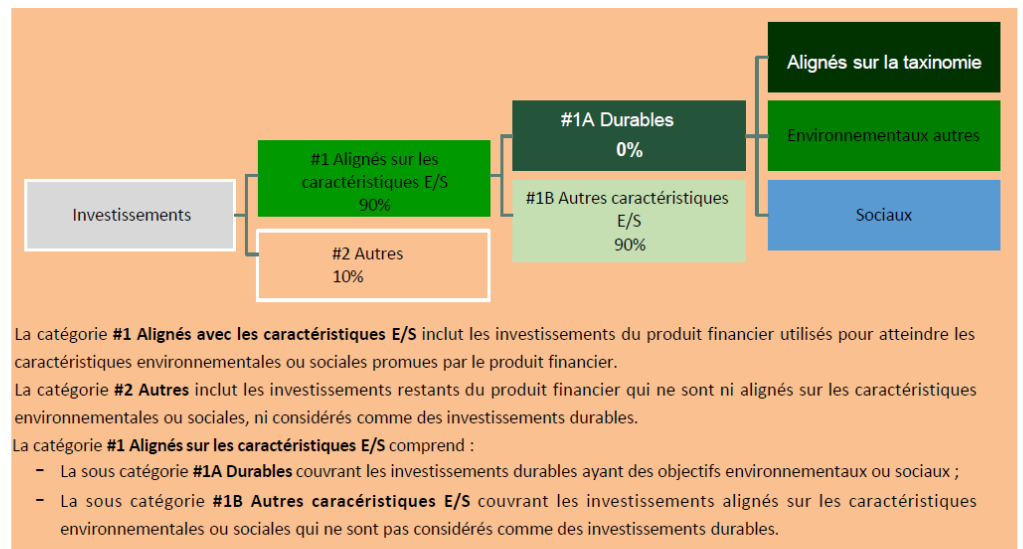
Le produit financier investit au minimum 90% de ses actifs dans des investissements jugés "éligibles" selon le processus ESG en vigueur, c'est-à-dire à des placements conformes aux critères environnementaux et sociaux promus (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% des investissements peuvent ne pas respecter ces caractéristiques (#2 Autres). Une description plus détaillée de la répartition des actifs de ce produit financier est disponible dans son prospectus.



L'allocation des actifs décrit la part d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



- **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

- **Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le fonds n'a pas défini de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxinomie de l'Union Européenne.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

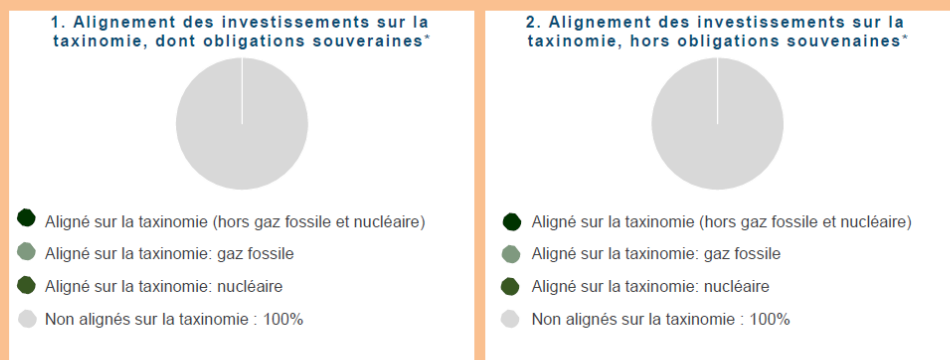
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui
 Dans le gaz fossile
 Dans l'énergie nucléaire

 Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds n'a pas défini de part minimale d'investissement durable ayant un objectif environnemental dans des activités transitoires et habilitantes de la Taxinomie de l'Union Européenne.



- **Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le fonds n'a pas défini de part minimale d'investissement durable ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



- **Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

Le fonds n'a pas défini de part minimale d'investissement durable sur le plan social.



- **Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Le fonds peut détenir des liquidités et des dérivés. Les produits dérivés et les liquidités par nature ne sont pas soumis à des garanties environnementales et sociales



- **Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?**

Le fonds n'a pas d'indice de référence spécifique pour déterminer s'il est aligné sur les caractéristiques environnementales qu'il promet.



- **Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?**

www.itavera-am.com

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission nucléaire qui sont

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Sélection des intermédiaires :

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Itavera Asset Management. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Une fois par an, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- la qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée en particulier quantitative...) ;
- la pertinence de tarifs en fonction des prestations ;
- la pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...) ;
- la qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison) ;
- la possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises ;
- la qualité d'exécution des ordres sur le marché.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

A ce jour, la rémunération variable des gérants n'est pas directement liée à la performance des OPC gérés (y compris la performance ESG) mais uniquement liée à la qualité de leur travail sur le long terme et leur implication dans les tâches transversales. Hermitage Gestion Privée n'a pas encore intégré de manière formelle et systématique des objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité.

Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.itavera-am.com.

Itavera Asset Management a un effectif de 8 personnes au 31/12/2025, 7 salariés cadres et un non-cadre. La rémunération globale brute salarié s'élevait à 395 K€ sur l'année 2025.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 4 K€ au cours de l'année 2025. Il n'y a eu aucune modification importante de la politique de rémunération durant l'exercice.

Evènements intervenus au cours de la période

07/10/2024 - Création du fonds : Création du fonds

20/02/2025 - Changement de délégation : Le changement de dénomination de la société de gestion : auparavant Hermitage Gestion, dorénavant ITAVERA Asset Management

20/02/2025 - Frais : Dans le tableau des frais et commissions, la mise à jour des commissions de souscription non acquise à l'OPCVM sans que cela n'entraîne une augmentation des frais selon la société de gestion

12/06/2025 - Caractéristiques parts (hors frais) : La modification des souscripteurs concernés pour la part I et la part M, anciennement : « Réservées aux personnes morales et aux investisseurs institutionnels » ; dorénavant : « Tous souscripteurs ».

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	82 094 291,85	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	82 094 291,85	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	20 405,88	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	82 114 697,73	
Créances et comptes d'ajustement actifs	34 552,55	
Comptes financiers	819 682,34	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	854 234,89	
Total Actif I + II	82 968 932,62	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Capitaux propres :		
Capital	67 543 334,23	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	14 919 362,17	
Capitaux propres I	82 462 696,40	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	20 405,88	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	20 405,88	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	485 830,34	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	485 830,34	
Total Passifs : I + III + IV	82 968 932,62	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	116 582,31	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	116 582,31	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	116 582,31	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-921 928,71	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-921 928,71	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-805 346,40	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 188 682,51	
Revenus nets I = C + D	-2 994 028,91	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-1 406 646,17	
Frais de transactions externes et frais de cession	-130 855,59	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-1 537 501,76	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 362 637,45	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-2 900 139,21	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 351 029,67	
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	206,72	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	7 351 236,39	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	13 462 293,90	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	20 813 530,29	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	14 919 362,17	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'objectif du fonds est de surperformer, sur la durée de placement recommandée, son indice de référence en s'exposant à des titres de croissance sur les marchés internationaux. Le Fonds cherche en particulier à investir dans des sociétés qui participent au développement de l'intelligence artificielle et/ou qui en bénéficient, ainsi qu'aux entreprises qui développent l'infrastructure physique ou digitale ou encore qui facilitent l'émergence de cette technologie.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025				
Actif net total	82 462 696,40				
PART CAPI A					
Actif net	40 033 579,92				
Nombre de parts	165 218,912				
Valeur liquidative unitaire	242,30				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-20,56				
PART CAPI I					
Actif net	34 472 146,21				
Nombre de parts	14 053,995				
Valeur liquidative unitaire	2 452,83				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-180,19				
PART CAPI M					
Actif net	7 956 970,27				
Nombre de parts	3 195,118				
Valeur liquidative unitaire	2 490,35				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	11,29				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 14 mois et 24 jours (date de création 07/10/2024).

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part M :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
A	FR001400SC42	2,15 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC, taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC, taux maximum	Actif net
I	FR001400SC59	1,15 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC, taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC, taux maximum	Actif net
M	FR001400SC67	1,15 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC, taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC, taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
A	FR001400SC42	Le FCP investira dans des fonds dont les frais de gestion ne dépasseront pas 3% TTC par an de l'actif net et les commissions de souscription/rachat 5% Toute rétrocession éventuelle de frais de gestion des OPC acquis sur les fonds cibles sera acquise au FCP
I	FR001400SC59	Le FCP investira dans des fonds dont les frais de gestion ne dépasseront pas 3% TTC par an de l'actif net et les commissions de souscription/rachat 5% Toute rétrocession éventuelle de frais de gestion des OPC acquis sur les fonds cibles sera acquise au FCP
M	FR001400SC67	Le FCP investira dans des fonds dont les frais de gestion ne dépasseront pas 3% TTC par an de l'actif net et les commissions de souscription/rachat 5% Toute rétrocession éventuelle de frais de gestion des OPC acquis sur les fonds cibles sera acquise au FCP

Commission de surperformance

Part FR001400SC42 A

La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence, même en cas de performance négative de l'indice de référence et du fonds

Assiette : Actif net

Part A : La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part. L'actif de référence représente

la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu. L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'indice MSCI World Index Net Total Return pour les parts A et I et l'indice MSCI world 100% hedged to EUR Net Total Return, pour les parts M. La période de référence de la performance correspond : - pour la première période de référence : du 07 octobre 2024 au 31 décembre 2025, - pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre de l'année suivante. Fréquence de prélèvement : La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an. Méthode de calcul de la commission de surperformance : La commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années. • Pendant la période de référence : - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs. - Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. • A la fin de la période de référence : - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion. - Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Part FR001400SC59 I

La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence, uniquement en cas de performance positive du fonds

Assiette : Actif net

Parts I et parts M (couverte en dollar) :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence et qu'il ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part. L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu. L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'indice MSCI World Index Net Total Return pour les parts A et I et l'indice MSCI world 100% hedged to EUR Net Total Return, pour les parts M. La période de référence de la performance correspond : - pour la première période de référence : du 07 octobre 2024 au 31 décembre 2025, - pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre de l'année suivante. Fréquence de prélèvement : La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de

référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an. Méthode de calcul de la commission de surperformance : La commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années. • Pendant la période de référence : - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs. - Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. • A la fin de la période de référence : - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion. - Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Part FR001400SC67 M

La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence, uniquement en cas de performance positive du fonds

Assiette : Actif net

Parts I et parts M (couverte en dollar) :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence et qu'il ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part. L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu. L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'indice MSCI World Index Net Total Return pour les parts A et I et l'indice MSCI world 100% hedged to EUR Net Total Return, pour les parts M. La période de référence de la performance correspond : - pour la première période de référence : du 07 octobre 2024 au 31 décembre 2025, - pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre de l'année suivante. Fréquence de prélèvement : La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an. Méthode de calcul de la commission de surperformance : La commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années. • Pendant la période de référence : - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs. - Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures. En cas de rachat, la quote-part de la provision

constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. • A la fin de la période de référence : - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion. - Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR

L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, Bon de souscriptions, Obligations convertibles, ETF France- Belgique – Pays Bas : 15€ Autre Pays : 40€ OPCVM France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40€ Offshore : 150€ Obligations, Titre de Créance Négociable France : 25€ Etranger : 55€ Futures : Monep : 1€/lot – Liffe : 1£/lot – CMEBOT : 1\$ lot Options : 0,40% Minimum 7€ Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.itavera-am.com>

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est en outre décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	
Capitaux propres début d'exercice	0,00	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	87 641 940,14	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 187 631,97	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-805 346,40	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 537 501,76	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 351 236,39	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	82 462 696,41	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	193 719,717	43 490 526,40
Parts rachetés durant l'exercice	-28 500,805	-6 357 013,91
Solde net des souscriptions/rachats	165 218,912	37 133 512,49
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	15 119,939	35 753 059,37
Parts rachetés durant l'exercice	-1 065,944	-2 605 042,26
Solde net des souscriptions/rachats	14 053,995	33 148 017,11
PART CAPI M		
Parts souscrites durant l'exercice	3 745,118	8 398 354,38
Parts rachetés durant l'exercice	-550,000	-1 225 575,80
Solde net des souscriptions/rachats	3 195,118	7 172 778,58

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI M	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400SC42	PART CAPI A	Capitalisable	EUR	40 033 579,92	165 218,912	242,30
FR001400SC59	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	34 472 146,21	14 053,995	2 452,83
FR001400SC67*	PART CAPI M	Capitalisable	EUR	7 956 970,27	3 195,118	2 490,35

* Part couverte contre le risque de change

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	Pays-Bas +/-	Australie +/-	Taiwan +/-	Corée +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	82 094,29	68 650,89	3 905,94	2 885,68	2 365,46	1 493,80
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	82 094,29	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	819,68	0,00	0,00	0,00	819,68
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	819,68

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	819,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	819,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	78 069,49	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	10,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	97,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	78 178,28	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	10 885,35
Ventes à règlement différé	23 667,20
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	34 552,55
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-279,91
Frais de gestion	-485 550,43
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-485 830,34
Total des créances et dettes	-451 277,79

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI A	31/12/2025
Frais fixes	495 791,55
Frais fixes en % actuel	2,15
Frais variables	123 288,15
Frais variables en % actuel	0,54
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	207 526,63
Frais fixes en % actuel	1,15
Frais variables	11 810,55
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI M	31/12/2025
Frais fixes	57 011,53
Frais fixes en % actuel	1,15
Frais variables	26 500,30
Frais variables en % actuel	0,54
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	
Revenus nets	-2 994 028,91	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 994 028,91	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 994 028,91	

PART CAPI A

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-1 719 778,35	
Total	-1 719 778,35	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI I

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-1 091 724,55	
Total	-1 091 724,55	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI M		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-182 526,01	
Total	-182 526,01	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 900 139,21	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-2 900 139,21	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 900 139,21	

PART CAPI A		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-1 677 934,46	
Total	-1 677 934,46	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-1 440 800,40	
Total	-1 440 800,40	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI M		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	218 595,65	
Total	218 595,65	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			82 094 291,85	99,55
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			82 094 291,85	99,55
Automobiles et équipementiers			2 290 715,78	2,78
TESLA	USD	5 983	2 290 715,78	2,78
Banques			1 482 991,08	1,80
JPMORGAN CHASE	USD	5 406	1 482 991,08	1,80
Distributeurs			3 037 446,57	3,68
AMAZON COM	USD	15 457	3 037 446,57	3,68
Electricité			2 877 481,76	3,49
CONSTELLATION ENERGY	USD	6 113	1 838 531,85	2,23
OKLO INC	USD	17 006	1 038 949,91	1,26
Energies renouvelables			1 050 168,62	1,27
FIRST SOLAR	USD	4 722	1 050 168,62	1,27
Fournisseurs de services de télécommunications			2 261 006,07	2,74
CREDO TECHNOLOGY GROUP HOLDI	USD	18 457	2 261 006,07	2,74
Industries généralistes			2 192 848,09	2,66
GE VERNOVA INC	USD	3 941	2 192 848,09	2,66
Ingénierie Industrielle			2 880 626,16	3,49
BLOOM ENERGY CORPA	USD	38 941	2 880 626,16	3,49
Logiciels et services informatiques			26 575 284,80	32,23
ALPHABET CL.C	USD	12 639	3 376 569,22	4,10
CLOUDFLARE INC - CLASS A	USD	7 406	1 243 055,42	1,51
COREWEAVE INC-CL A	USD	16 586	1 011 172,71	1,23
CROWDSTRIKE HOLDINGS	USD	5 354	2 136 677,20	2,59
DATADOG INCA	USD	15 124	1 750 989,92	2,12
IREN LTD	USD	89 741	2 885 678,16	3,50
META PLATFORMS CLA	USD	4 203	2 361 960,05	2,86
MICROSOFT	USD	8 297	3 416 137,53	4,14
ORACLE	USD	11 688	1 939 475,63	2,35
PALO ALTO NETWORKS	USD	6 525	1 023 246,21	1,24
SERVICENOW	USD	11 980	1 562 418,01	1,90
SNOWFLAKE INCA	USD	13 349	2 492 964,96	3,02
YANDEX CL.A	USD	19 294	1 374 939,78	1,67
Matériel équipements destinés aux TI			24 955 514,26	30,26
ADVANCED MICRO DEVICES ORD.	USD	11 256	2 052 260,31	2,49
AMPHENOL CORP-CL A	USD	17 529	2 016 745,33	2,44
APPLE	USD	6 830	1 580 796,70	1,92
ASML HOLDING	EUR	1 753	1 615 214,20	1,96
BE SEMICONDUCTOR	EUR	6 847	915 786,25	1,11
BROADCOM INC	USD	8 703	2 564 369,40	3,11
NVIDIA CORP	USD	43 430	6 895 704,92	8,36

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SK HYNIX INC-GDS	EUR	3 880	1 493 800,00	1,81
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	9 143	2 365 457,41	2,87
VERTIV HOLDINGS CAT.A	USD	15 883	2 190 707,33	2,66
WESTERN DIGITAL	USD	8 623	1 264 672,41	1,53
Matériels et équipements informatiques			1 318 275,66	1,60
LUMENTUM HLDG	USD	4 201	1 318 275,66	1,60
Médias			3 451 133,25	4,19
APPLOVIN CORPA	USD	6 016	3 451 133,25	4,19
Métaux industriels			1 041 433,37	1,26
CENTRUS ENERGY CORP-CLASS A	USD	5 039	1 041 433,37	1,26
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			1 539 831,81	1,87
ELI LILLY	USD	1 683	1 539 831,81	1,87
Services appui à industrie			1 429 220,30	1,73
CAMTEK LTD	USD	15 786	1 429 220,30	1,73
Services aux consommateurs			1 363 303,85	1,65
MERCADOLIBRE	USD	795	1 363 303,85	1,65
Services financiers et de crédit			1 487 815,37	1,81
VISA CL.A	USD	4 983	1 487 815,37	1,81
Soins personnels pharmacies et épiceries			859 195,05	1,04
CARDINAL HEALTH	USD	4 911	859 195,05	1,04
Total			82 094 291,85	99,55

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
EURUSD-CME 0326	65,00	20 405,88	0,00	-8 148 518,64	FR001400SC67
Sous total		20 405,88	0,00	-8 148 518,64	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		20 405,88	0,00	-8 148 518,64	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	82 094 291,85
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	20 405,88
Autres actifs (+)	854 234,89
Autres passifs (-)	-506 236,22
Total = actif net	82 462 696,40